

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le

Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Evry-Courcouronnes et par-devant nous Greffier ;

A comparu Maître Emmanuelle GUEDJ de la SELARL Avocats GUEDJ HAAS BIRI, Avocat du Crédit Lyonnais, poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT :

Que pour compléter le cahier des conditions de vente qui précède, elle donne ci-après photocopie du diagnostic assainissement établi le 2 octobre 2024 par la société EauB2A.

Et Maître Emmanuelle GUEDJ de la SELARL Avocats GUEDJ HAAS BIRI, Avocat, a signé avec nous Secrétaire-Greffier, sous toutes réserves.



EauB2A
Eau bout 2 l'Assainissement
Diagnostic conformite

SERVICE CONFORMITE

Rapport Constat

Assainissement

Désignation du propriétaire :

Propriétaire :

Adresse postale : 2 RUE VINCENT D'INDY 91590 GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE

Désignation du bien contrôlé :

Maison contrôlée : 2 RUE VINCENT D'INDY 91590 GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE

Parcelle	448	Info cadastre	000 A 01
----------	-----	---------------	----------

Type : Maison - Nature : INDIVIDUELLE - Date du contrôle : 02/10/2024.



SASU EAU.B.2.A – 96 avenue Henri Barbusse 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
www.eaub2a.fr – diagconformite@gmail.com – 06.20.18.52.97



EauB2A
Eau bout 2 l'Assainissement
Diagnostic conforme

Adresse d'envoi : AARPI TGLD AVOCATS

**21 rue d'Artois
PARIS 8^{ME} ARRONDISSEMENT (75008)**

Désignation de la société du diagnostic :

Raison sociale : SASU – EAU.B.2.A

Adresse : 96 rue Henri Barbusse 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

SIRET : 834 308 934 R.C.S. EVRY

Compagnie d'assurance : MAAF

Cadre réglementaire :

Article L.0000-0 du code Général des Collectivités Territoriales.
Articles L.1331-1, L.1331-4, L.1331-5, L.1331-10 du Code de la santé publique.
Réglementation Sanitaire Départementale.
Réglementation communale et intercommunale d'assainissement.

Objectif de la mission

Le diagnostic des installations assainissement consiste à localiser les exutoires des effluents lors d'une visite sur place, notre mission porte sur les parties visibles, accessibles et les éléments déclarés par le propriétaire ou son représentant. Le contrôleur du diagnostic est limité aux points visibles et accessibles sans démontage ni manipulation pouvant entraîner une détérioration des installations ou du système.

Le contrôle réalisé ne préjuge pas de la conformité des installations ni du bon fonctionnement des installations ou de leurs écoulements.

Tout élément non visible ou non déclaré par le propriétaire ou son représentant annulera ce document.

SERVICE CONFORMITE

SASU EAU.B.2.A – 96 avenue Henri Barbusse 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
www.eaub2a.fr – diagconformite@gmail.com – 06.20.18.52.97



EauB2A
Eau bout 2 l'Assainissement
Diagnostic conformité

Éléments contrôlés :

Eaux pluviales : Les éléments recevant des eaux pluviales contrôlés dans la parcelle :

Type évacuation	Position	Nombres	Rejet	Observation 1
Gouttière	Avant droite	2	Indéterminé	-
Gouttière	Coter gauche	1	Indéterminé	-
Gouttière	Véranda gauche	1	Indéterminé	-
Gouttière	Véranda droite	1	Eaux usées	Non conforme
Gouttière	Coter Essonne	1	Indéterminé	-

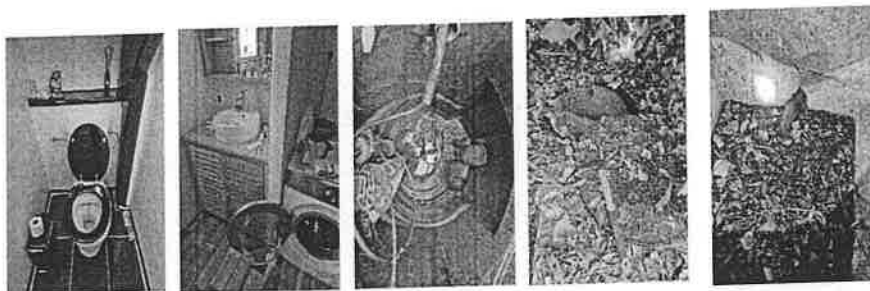




EauB2A
Eau bout 2 l'Assainissement
Diagnostic conformité

Éléments contrôlés :

Eaux usées :



Les éléments recevant des eaux usées contrôlés dans la parcelle :

Point d'eau	Nombres	Rejet	Observation	Présence de regard de visite des eaux usées en limite de propriété sur domaine public
Cuisine rdc	1	Station de relevage EU	Regard de visite d'eaux usées en limite de propriété boucher impossibilité de vérifier le raccordement aux réseaux public	Prévoir un dégorgement sur boîte de branchement EU
Salle de bain 1 ^{er}	1	Station de relevage EU		
Salle de bain rdc	1	Station de relevage EU	-	
WC 1 ^{er}	1	Station de relevage EU	-	
WC rdc	1	Station de relevage EU		

Conclusion :

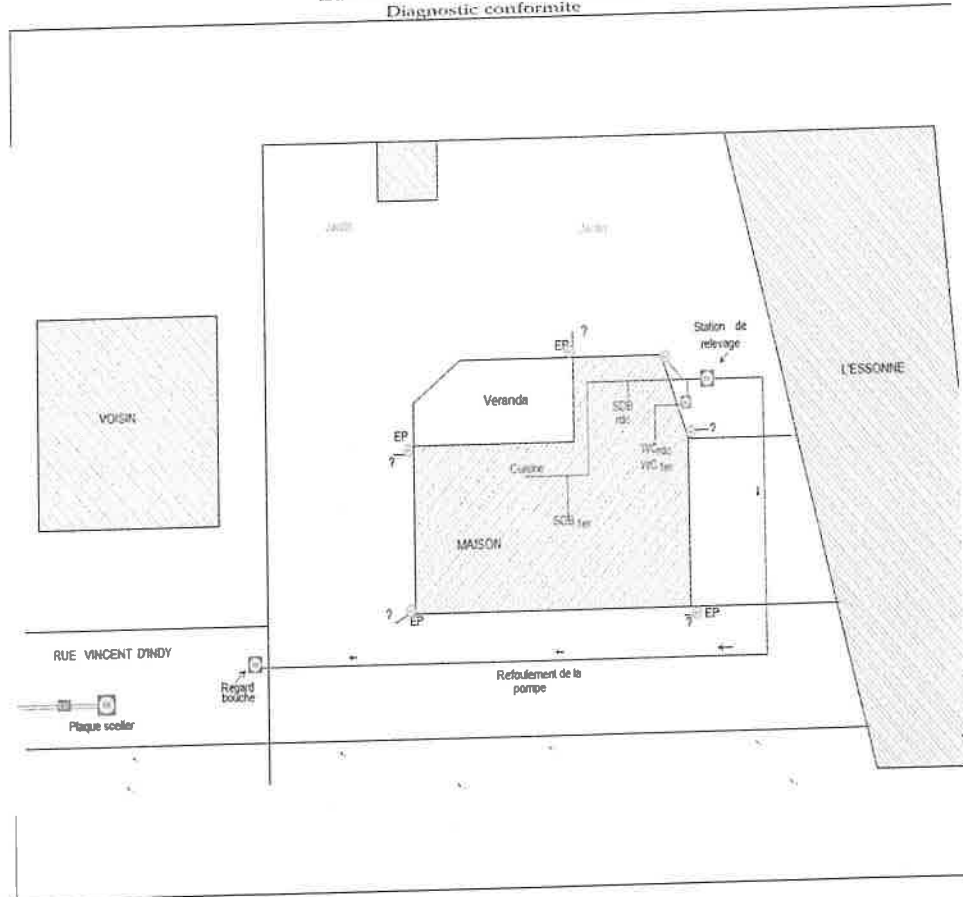
Anomalie détectée :

- Mélange de la gouttière au eaux usées.
- Eaux pluviales reste indéterminé.
- Boite de branchement en limite de propriété obstrué prévoir un dégorgement.



EauB2A

Eau bout 2 l'Assainissement
Diagnostic conformite



● Appareil sanitaire	⊗ Regard EU	⊕ Siphon EP	⊕ Pompe de relevage EU	⊕ Gargouille
— Réseaux EU visible	⊗ Regard EP	⊕ Siphon EU	⊕ Pompe de relevage EP	— Séparateur Hydrocarbures
— Réseaux EP visible	⊖ Grille EP	● Descente EU	○ Bac dégraisseur	■ Stockage EP
— Réseaux UN visible	□ Regard UN	○ Gouttière, descente EP	○ Puits infiltration	— Ruissellement EP/sol étanche
⊖ Réseaux EU supposé	▣ Regard mixte	⊖ Fosse septique	⊖ Clapet anti-retour	➔ Drainage EP
⊖ Réseaux EP supposé				
⊖ Réseaux UN supposé				

SASU EAU.B.2.A - 96 avenue Henri Barbusse 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
www.eaub2a.fr - diagconformite@gmail.com - 06.20.18.52.97



EauB2A
Eau bout 2 l'Assainissement
Diagnostic conforme

Glossaire :

Boite de Branchement :

Regard de visite délimitant le branchement public du réseau privatif, muni d'un élément de fermeture amovible réalisé sur un branchement ou un collecteur qui permet depuis la surface la vérification de l'écoulement.

Eaux usées domestique (EU) :

Eaux provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salle de bains, toilettes (matières fécales et des urines) et installations similaires.

Eaux pluviales (EP) :

Eaux issues des toitures et des surfaces imperméables.

Eaux industrielles :

Caractérise tous les rejets correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Type de réseau public :

Eaux usées – Le Réseau ne reçoit que les eaux usées.

Unitaire – Le réseau reçoit les eaux usées et les eaux pluviales dans la même canalisation.

Séparatif – Le réseau reçoit les eaux usées et les eaux pluviales dans deux canalisations distinctes.

Une installation conforme est organisée ainsi :

La propriété doit comporter un double réseau, parfaitement séparé entre les eaux pluviales et les eaux usées.

En cas d'eaux industrielles, et pour les parkings souterrains ou couverts les eaux usées ou de ruissellement devront subir un prétraitement adapté avant rejet dans réseau public des eaux usées (par exemple : séparateur d'hydrocarbures)

Aucun dispositif de traitement individuel des eaux usées (fosse étanche ou septique, puisard...) ne doit subsister sur la propriété dans le cadre d'une installation sur le réseau public collectif.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné Président de la société EAU.B.2.A atteste sur l'honneur :

Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaire aux prestations.

Que les personnes chargées de la réalisation des constats des installations assainissement disposent d'une formation requise permettant de mener à bien leur mission.

E.A.U.B.2.A
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT
R.C. SEVRY 83400 934

Sous réserve qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse ou filtre, non signalés ou enterrés ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif, et qu'aucune gouttière ou installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe, non signalée ou enterrée ne demeure raccordée au réseau d'eau usées public d'assainissement collectif.

La présente attestation ne sera pas opposable à la société Eau.B.2.A diagnostic si des infractions venaient à être décelées ultérieurement à l'occasion des contrôles effectués par les diagnostiqueurs du contrôle de conformité. Le propriétaire s'exposerait alors à la mise en action des voies de droit prévues par la réglementation.

SASU EAU.B.2.A – 96 avenue Henri Barbusse 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
www.eaub2a.fr – diagconforme@gmail.com – 06.20.18.52.97